



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Le 30 septembre 2025, à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 26 septembre 2025 s'est réuni à Cap Luberon, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-95

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE SURELEVATION DU SIEGE DE LA CCPAL
- LOT N°1

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 9 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 14

Présents :

APT : M. Frédéric SACCO, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER,
M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI,
M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI,
M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON,
Mme Patricia BAILLARD
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Procurations :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir
à M. Gilles RIPERT
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Pascal RAGOT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Frédéric ROUX
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20250930-2025-95-DE Date de télétransmission : 01/10/2025 Date de réception préfecture : 01/10/2025 Page 1 sur 3
--

CC-2025-95

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-3 autorisant la modification d'un marché lorsque des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques, et dans la limite de 50% du montant initial,

Vu, la décision N°2025-52 du 10 mars 2025 approuvant les marchés de travaux de surélévation du bâtiment du siège de la CCPAL pour un montant total de 211 674,69 € HT réparti en 6 lots,

Considérant, la nécessité de mettre en œuvre des travaux supplémentaires de renforcement du plancher existant suite à la réalisation d'un diagnostic à l'avis du bureau de contrôle technique, conformément au devis réalisé par l'entreprise CARRE BTP, titulaire du lot n°1, pour un montant de pour un montant de 19 919,20 € HT, soit 23 903,04 € TTC,

Considérant, l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 9 septembre 2025,

Le Président propose de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant au marché de travaux, selon le récapitulatif suivant :

Lot	Titulaire	Montant initial HT	Avenant en HT	Montant final HT
Lot 1 : Démolition – Gros-Œuvre – Toiture – Second-Œuvre	CARRE BTP (13570 BARBENTANE)	107 189,47 €	19 919,20 €	127 108,67 €
Lot 2 : Menuiseries Intérieures & Extérieures	ETS FAUCHERON (84400 APT)	28 998,56 €		28 998,56 €
Lot 3 : Plomberie & Climatisation	Roger ALLARD (84400 APT)	20 255,00 €		20 255,00 €
Lot 4 : Electricité & Sécurité Incendie	Damien THEROND (84400 APT)	19 791,60 €		19 791,60 €
Lot 5 : Serrurerie	Xavier JANODY (84400 APT)	18 600,00 €		18 600,00 €
Lot 6 : Peinture & Revêtement de Sol	GARCIA PEINTURE (84250 LE THOR)	16 840,06 €		16 840,06 €
TOTAL		211 674,69 €		231 593,89 €

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, l'avenant n°1 au marché de travaux de surélévation du bâtiment du siège de la CCPAL - Lot n°1 : Démolition – Gros-Œuvre – Toiture – Second-Œuvre attribué à l'entreprise CARRE BTP, pour un montant de 19 919,20 € HT, soit 23 903,04 € TTC, représentant une augmentation de 18,58 % par rapport au montant initial du lot,

Dit, que la dépense correspondante est imputée sur le budget principal de la Communauté de communes,

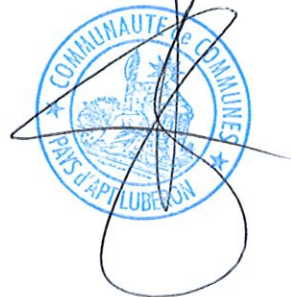
Autorise, le Président à signer l'avenant correspondant et les pièces afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 13/10/2025

